



Syndicat de chasse Mertert
Lot n° 396

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 43 de la loi modifiée du 25 mai 2011 relative à la chasse, les rôles de répartition du produit de location de chasse des exercices 2021/2022, 2022/2023 et 2023/2024 du syndicat de chasse Mertert (lot 396) sont publiés et affichés pendant la période du 9 décembre 2024 au 23 décembre 2024 inclus à la maison communale de la Commune de Rosport-Mompach, 9, Rue Henri Tudor, L-6582 Rosport et cela aux heures d'ouverture de l'administration communale.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
Le bourgmestre,

Le secrétaire,
contreseing, article 74 de la loi communale